

**Institut des Sciences Sociales du Travail**

**Stage CGT-Prudis « Discrimination »**

## du 18 septembre au 22 septembre 2023

**Enseignement et co-animation** : Arnaud Casado et Laetitia Driguez (Univ. Paris 1-ISST), François Quéré (CGT-Prudis)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 18 septembre | Mardi 19 septembre | Mercredi 20 septembre | Jeudi 21 septembre | Vendredi 22 septembre |
| 9h | Accueil et présentations  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  La qualification de discrimination  Notions voisines, exceptions  L. Driguez  (ISST) | *15 minutes : qu’est-ce que j’ai appris hier ?*  Sur quelques motifs de discrimination    A. Casado  (ISST) | *15 minutes : qu’est-ce que j’ai appris hier ?*  Le contentieux de la discrimination – aspects probatoires  X. Sauvignet  Avocat à la cour | *15 minutes : qu’est-ce que j’ai appris hier ?*  Actions en justice et sanctions de la discrimination  A. Casado  (ISST) | *15 minutes : qu’est-ce que j’ai appris hier ?*  Restitutions des jugements et analyse collective  A. Casado/ L. Driguez  (ISST)  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 12h30 -14 h : Pause déjeuner | | | | | |
| 14h  17 h | La qualification de discrimination  (suite)  L. Driguez  (ISST)  Synthèse : qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | Rédaction de jugement (1)  L. Driguez, A. Casado et F. Quéré  Synthèse : qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | Rédaction de jugement (2)  L. Driguez, A. Casado et F. Quéré  Synthèse : qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | Rédaction de jugement  (3)  L. Driguez, A. Casado et F. Quéré  Synthèse : qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? | Bilan de la session  L. Driguez, A. Casado et F. Quéré |

**PRESENTATION DU STAGE**

**Public** : Ce stage s’adresse à tous les conseillers prud’hommes de la CGT ayant déjà exercé un premier mandat.

**Objectifs du stage** : La formation a pour objectif de sensibiliser les participants au risque discriminatoire en entreprise. Les modules juridiques prépondérants sont destinés à permettre aux participants d’identifier avec rigueur les pratiques de discriminations au sein des entreprises, à les distinguer des manquements – non discriminatoires - à l’égalité de traitement. Les interventions viseront aussi à garantir une pleine maîtrise du droit positif sur les différents aspects du régime de la discrimination en travaillant à la fois sur la qualification de discrimination, et sur les aspects contentieux concernant notamment le régime de la preuve et les conséquences indemnitaires de la qualification. Une place importante est réservée à la rédaction de jugement, qu’il s’agisse d’améliorer la pratique des conseillers déjà actifs dans la rédaction ou qu’il s’agisse d’encourager les conseillers qui ne rédigent pas encore les jugements à se sentir en capacité de le faire.

**Description** **du contenu** :

- des cours de droit sur la notion de discrimination, l’examen plus précis de motifs discriminatoires et sur l’action en justice et la sanction des discriminations

- une intervention juridique sur le contentieux probatoire de la discrimination accomplie par un avocat spécialisé sur cette problématique.

- plusieurs après-midi consacrées à la rédaction de jugement à partir d’une affaire déjà jugée. La première après-midi sera consacrée à la lecture des conclusions des deux parties et à la consignation des faits, de la procédure, des prétentions et des moyens invoqués. La deuxième après-midi sera consacrée à l’analyse du dossier sur le fond : du délibéré au choix des arguments à mettre en évidence dans le jugement. La troisième après-midi sera employée à la rédaction elle-même. Ce travail de rédaction de jugement sera effectué par petits groupes de 2 ou 3 conseillers prud’hommes.

**Pédagogie** : le stage alternera interventions théoriques et travaux pratiques. Un travail de synthèse sera proposé chaque soir aux stagiaires avec restitution le lendemain matin pour vérifier la bonne compréhension des apports théoriques au fur et à mesure de la semaine et faciliter l’appropriation personnelle des contenus.

**Les intervenants :**

**Arnaud Casado** est juriste, maître de conférences en droit privé à l’ISST de l’université Paris 1. Membre de l’Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), ses travaux portent sur le droit pénal du travail (Chronique trimestrielle au Bulletin Joly Travail) et en droit social à vocation environnementale (DSAVE).

Son dernier ouvrage, *L’entreprise face aux risques environnementaux* a été publié aux presses de l’IRJS en 2022.

**Laetitia Driguez** est

.

**Xavier Sauvignet** est.